

## NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Code de l'Environnement Art. R. 181-13

Gildas BERNARD (54 ans) est éleveur de porcs sur la commune de MELLAC au sein la SCEA BERNARD. L'élevage existe depuis 1988. Il gère son exploitation avec l'aide de deux salariés, dont Mme BERNARD Sophie salariée et associée non exploitante et Gaétan, son fils dont le projet est de s'installer sur l'exploitation.

Gaétan actuellement salarié chez ses parents, a choisi de s'installer comme éleveur en arrêtant l'atelier bovin de l'exploitation et en développant l'atelier porcin.

Cet élevage fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 22 juin 1998 modifié en date du 23 novembre 2009 pour un élevage porcin de 1853 Animaux Équivalents (AE), répartis comme suit :

Situation avant-projet	Situation après-projet
AP modificatif 23 novembre 2009 :  150 truies présentes 816 places post sevrage 1 240 places engraissement  <b>1853 Animaux-Équivalents (AE)</b>  150 truies présentes 4 243 porcelets produits en post-sevrage 4 116 porcs charcutiers vendus	340 truies et verrats présents 34 truies non productives 2 088 places post sevrage 2 976 places engraissement  <b>4 448 Animaux-Équivalents (AE)</b>  340 truies et verrats présents 34 truies non productives 10 400 porcelets produits en post sevrage 10 088 porcs charcutiers vendus

Le projet présenté permettra d'augmenter la production sur le site afin de permettre l'installation de Gaétan BERNARD en tant que Jeune Agriculteur sur l'exploitation, prévue en 2020.

En termes de bâtiment les stabulations des bovins seront désaffectées et la SCEA construira 3 nouvelles porcheries.

Une porcherie de maternité équipée de case de mise bas « bien être « liberté »

Une porcherie abritant des porcelets en post-sevrage avec en soubassement un système de récupération des calories du lisier (lisisothermie) qui permettra de chauffer en partie le bâtiment maternité.

Une porcherie de porcs à l'engrais équipée d'un système de raclage en V des déjections sous les caillebotis. Les urines sont séparées des fèces. Sous ce bâtiment il n'y aura pas de stockage de lisier sous les animaux donc moins de dégagement d'ammoniac.

Une nouvelle fosse couverte de 864 m3 utiles sera également construite ainsi qu'un hangar à usage de fumière pour stocker les Fécès issus du TRAC (raclage en V)

Cette activité est soumise à autorisation au titre de la législation sur les installations classées), rubriques n°3660-b.

Actuellement l'exploitation de la SCEA BERNARD a une production d'éléments fertilisants porcs et bovins de 20185 uN, 11391 uP2o5

Après projet la production d'éléments fertilisants sera la suivante

Catégorie	Nombre	Azote (uN)		Phosphore (uP205)	
		Produit / animal	Maîtrisable	Produit / animal	Maîtrisable
Truies présentes / lisier	340	14,3	4862	11	3740
Truies non productives / lisier	34	7,8	265	4,35	148
Porcelets produits / lisier	10400	0,39	4056	0,23	2392
Porcs produits / lisier	3255	2,6	8463	1,45	4720
Porcs produits / TRAC	6833	2,76	18859	1,36	9293
<b>TOTAL</b>			<b>36505</b>		<b>20293</b>
EXPORT SOLIDE TRAC		1,57	-10728	1,2	-8200
<b>TOTAL</b>			<b>25777</b>		<b>12093</b>

Le delta d'éléments fertilisants à épandre sur les terres du plan d'épandage dans le cadre de l'installation de Gaétan sera de 5592 uN et 702 uP2O5.

La répartition des animaux par bâtiments sera la suivante

Places autorisées avec répartition par bâtiment numéroté		Places après projet avec répartition par bâtiment numéroté	
ICPE 23/11/2009	Places	PROJET 2020	Places
<b>Bâtiment 1 / lisier</b>		<b>Bâtiment 1 / lisier</b>	
Maternité	9	Quarantaine	34
<b>Bâtiment 2 / lisier</b>		<b>Bâtiment 2 / lisier</b>	
Post sevrage	204	Infirmierie	
<b>Bâtiment 3 / lisier</b>		<b>Bâtiment 3 / lisier</b>	
Post sevrage	612	Gestantes post quarantaine	22
Maternité	32	Verraterie (truies et verrats)	96
<b>Bâtiment 4 / lisier</b>		<b>Bâtiment 4 / lisier</b>	
Porcs charcutiers	288	Gestantes	96
Gestantes	67	Gestantes	63
Gestantes	100	Gestantes	100
<b>Bâtiment 5 / lisier</b>		<b>Bâtiment 5 / lisier</b>	
Porcs charcutiers	936	Porcs charcutiers	960
<b>Bâtiment 6 / paille</b>		<b>Bâtiment 6 / paille</b>	
Quarantaine	16	Désaffecté	
		<b>Bâtiment 7 / lisier en projet</b>	
		Maternité	84
		<b>Bâtiment 8 / lisier en projet</b>	
		Post sevrage	2088
		<b>Bâtiment 9 / racleurs en projet</b>	
		Porcs charcutiers	2016

Augmentation des effectifs présents et produits

Passage de 1853 à 4448 Animaux Équivalents (AE)

Passage de 1240 à 2976 emplacements en porcs charcutiers

**Élevage soumis à autorisation avec un projet de passage du seuil de 2000 emplacements de porcs charcutiers**

**Conclusion**

**L'ampleur du projet justifie une procédure complète de demande d'autorisation avec enquête publique**

*Ce dossier intègre donc les éléments du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique indiqués dans l'article R181-13 du Code de l'Environnement et ceux de l'Étude d'Impact en accord avec l'article R122-5 du Code de l'Environnement.*

**Art. R122-5**

*1. Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.*

# RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

## DANGERS D'ORIGINE INTERNE A L'ELEVAGE

<p><b>Écoulements accidentel de produits</b></p> <p>Bâtiments et ouvrages clos et étanches Fosses et préfosses (en projet et existante) drainées et équipées de regard. Vérification régulière des sorties de drain et de l'environnement en vue de détecter des anomalies.</p> <p>Couverture de la fosse en projet Mise en place d'alarmes de niveau sur les 3 fosses extérieures Personnes géant les effluents expérimentées (exploitants)</p>	<p><b>Incendie</b></p> <p>Affichage des consignes de sécurité</p> <p>Utilisation de portes coupe-feu et matériaux inflammable</p> <p>Présence d'extincteurs</p> <p>Borne incendie à moins de 200 m</p> <p>Centre d'Incendie et de Secours à moins de 10 min</p>
<p><b>Explosion</b></p> <p>Ce risque sera lié aux stockages de fuel, et aussi aux stockages de céréales en cellule(ATEX).</p> <p>Nettoyage régulier des silos d'aliment Pas de stockage de gaz sur l'exploitation</p>	<p><b>Accidents de personne</b></p> <p>Utilisation d'appareils respectant les normes de sécurité (ex : silos équipés de crinolines) vérifiés régulièrement</p> <p>Affichage des consignes de sécurité.</p>
<p><b>Accidents d'animaux</b></p> <p>Installations électriques vérifiées régulièrement</p> <p>Présence d'aération de secours</p> <p>Entretien régulier des matériels de distribution</p> <p>Système d'alarme prévenant de tout dysfonctionnement de ventilation</p>	<p><b>Accidents sanitaires</b></p> <p>Cadavre retirés le plus rapidement possible des bâtiments, stockés en bac clos et étanche avant évacuation rapide, nettoyés et désinfectés après chaque enlèvement</p> <p>La lutte contre les nuisibles est pratiquée par entreprise</p> <p>Les salles d'élevage sont lavées, désinfectées et des vides sanitaires sont réalisés après chaque lot</p>

## DANGERS D'ORIGINE EXTERNE A L'ELEVAGE

Compte tenu de l'isolement de l'élevage, les dangers potentiels sont limités. Les risques identifiés peuvent être d'ordre :

- ⇒ **Climatique** (foudre, tempête...) : les mesures de prévention sont le choix d'implantation et d'orientation des bâtiments et l'installation de parafoudre.
- ⇒ De la **circulation aux abords de l'élevage** : Les accès au site d'élevage permettent une bonne visibilité notamment pour les véhicules sortant. De plus les différents ateliers sont concentrés afin que les véhicules ne circulent pas sur le site

### IMPACTS TEMPORAIRES LIES AUX TRAVAUX

*Les nuisances pouvant apparaître pendant la phase de travaux ne seront que temporaires. Les travaux seront réalisés en périodes diurne. Toutes les règles de sécurité seront mise en place pour chaque type d'intervention.*

#### DIMINUTION DES RISQUES DE DISPERSION DES ZOOSES:

*Élimination des cadavres par service d'équarrissage + bac étanche. La mise en place d'un bac réfrigéré sera envisagée à l'issue du projet.*

*Plan d'épandage dimensionné suivant le respect des distances aux puits et cours d'eau*

*Suivi sanitaire suivant protocole pour la détection de toutes maladies virales ou bactériennes*

*Mesures d'hygiène en place sur l'exploitation*

#### STRATEGIE DE MISE EN PLACE DE LA DEMEDICATION

***Porcs élevés sans antibiotiques** : la SCEA BERNARD élève actuellement des porcs sans antibiotique à partir de 42 jours et souhaite étendre cette pratique aux porcelets des 0 jours.*

*Respect des règles de biosécurité et utilisation d'une eau de boisson de qualité.*

*Conduite suivant la marche en avant avec mise en place d'un circuit évitant tout échange entre les différents ateliers.*

# Demande d'augmentation de cheptel

## RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

### 1. OBJECTIF DU PROJET

Maintien et consolidation d'une structure familiale  
Installation d'un Jeune Agriculteur Elevéur

Présenter un projet d'installation d'un jeune éleveur suffisant et pérenne

Meilleure maîtrise du sanitaire

Amélioration du Bien Être animal

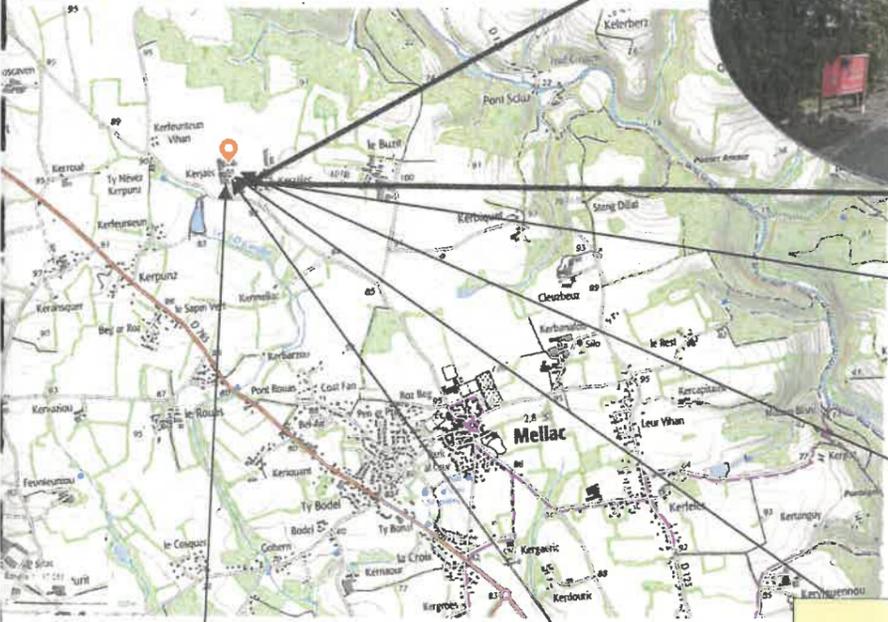
Optimisation du temps de travail

Meilleures performances environnementale

Meilleure Valorisation des céréales produites sur l'exploitation.

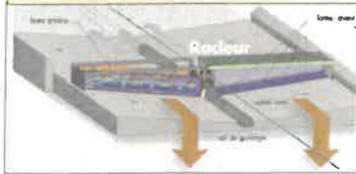
### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Localisation : Kerjaec 29300



Arrêt de l'atelier bovin

Construction de 2016 emplacements de porcs sur



**Production :**

340 Reproducteurs , 10400 porcelets et 10088 porcs charcutiers  
36 505 uN—20293 uP<sub>2</sub>O<sub>5</sub>—22178 uK<sub>2</sub>O

Transfert vers



Construction de 84 places de maternité en **case liberté**



Construction de 2088 places de porcelets en lisiothermie.



### 3. Émissions attendues

#### Eau

Il n'y a aucun rejet direct dans le milieu naturel.  
Des mesures de préventions des risques d'écoulement accidentel vers les milieux aquatiques seront mises en œuvre (talus et bassin de rétention avec sonde de turbidité)  
Les effluents font l'objet d'un plan d'épandage sur les terres en propre de l'exploitation et celles de deux tiers prêteurs.

#### Air

Émissions atmosphériques majoritairement sous forme d'ammoniac et de méthane.  
Emissions au niveau des bâtiments, des stockages et de l'épandage.  
Le choix d'un bâtiment sur racleur, un bâtiment en lisièrthermie et de couvrir les stockages de déjections (fosse et hangar) permet de réduire ces émissions.  
A l'épandage l'utilisation de matériel adapté tel que l'enfouisseur sur maïs et la rampe avec pendillards sur céréale (épandage sans tonne) permet de limiter là aussi les émissions.

#### Sols

Gestion des lisiers et urines produits sur l'exploitation par épandage sur terre en propre et celles de deux tiers prêteurs.  
Apport d'éléments fertilisant en substitution d'engrais chimique

#### Bruits

La distance des tiers vis-à-vis de l'exploitation engendre une émergence sonore nulle chez ses derniers (en période diurne et nocturne)

#### Lumière, chaleur, radiations

Les bâtiments sont éteints en période nocturne et il n'y a pas d'éclairage extérieur qui pourrait avoir un effet sur son environnement direct.  
Salles étanches, isolation performante.

#### Déchets

Tri sélectif => Déchets de soins, phyto, repris par structures spécialisées.

4. Evolution de l'exploitation au regard des Effets sur l'environnement

	Situation actuelle	Evolutions et impacts liés au projet
<p><b>Alimentation</b></p> <p>paysage</p> <p>population santé humaine</p> <p>Terres/sols</p> <p>climat</p>	<p>FAF à 95% (1 silo tour)</p> <p>Les 5% restants comprennent entre autres les tourteaux de soja non OGM, qui sont achetés auprès de Cooperl Nutrition sous la certification "Pro Terra", garantissant ainsi qu'ils ne proviennent pas de zones de déforestation.</p>	<p>FAF à 95%. Les 5% restants comprennent entre autres les tourteaux de soja non OGM, qui sont achetés auprès de Cooperl Nutrition sous la certification "Pro Terra", garantissant ainsi qu'ils ne proviennent pas de zones de déforestation.</p> <p>Les surfaces aujourd'hui utilisées pour l'alimentation des bovins seront reconverties pour l'alimentation des porcs.</p> <p>Augmentation de la capacité de la FAF (installation d'un silo supplémentaire et d'une cellule à céréale)</p> <p>Ces équipements ont été préférés à un stockage à plat car ils permettent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• économies de carburant (environ 2500L économisés) -&gt; moins de consommation d'énergies fossiles et moins d'émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• fonctionnement électrique, produite par le panneau solaire (production et autoconsommation d'énergie renouvelable)</li> <li>• moins de manutention (pas de tracteur -&gt; pas de poussière, pas de carburant)</li> <li>• pas de bâche à utiliser pour la couverture des silos (pas de pb de recyclage de bâche) -&gt; moins de consommation de plastiques et moins d'émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• moins de surface au sol immobilisée (évite l'imperméabilisation des sols, moins de béton coulé au sol, moins de volumes d'eaux pluviales à récupérer et gérer)</li> <li>• moins de bruit de fonctionnement (par rapport à un broyage de maïs) -&gt; évitement des nuisances sonores.</li> </ul>
<p><b>Transport</b></p> <p>population santé humaine</p> <p>Air</p> <p>climat</p>	<p>Actuellement, l'enlèvement des porcs charcutiers représente environ 21 liaisons élevage.abattoir par an.</p> <p>L'utilisation des céréales de l'exploitation VS l'utilisation d'aliment fabriqué en usine permet aujourd'hui une économie d'environ 40 liaisons élevage/ usine en aliment du bétail par an.</p>	<p>Lorsque l'objectif de production du projet sera atteint, les rotations pour l'enlèvement des porcs devraient être d'environ un départ par semaine.</p> <p>Pour le transport des céréales après projet, l'économie réalisée sera d'environ 96 liaisons (sur une base de 27 T/ camion)</p>

**Bâtiment et stockage**

Paysage
population santé humaine
Terres/sols
climat
Eau
Technologie et substances

Bâtiments vétustes ne présentant pas toutes les garanties de fonctionnement optimal, Système de ventilation obsolète.  
 Consommation d'énergie au-delà des standards actuels.  
 Equipements et logement des animaux correspondant aux élevages industriels des années 90 (truiés confinés)

Investissements conséquents dans des bâtiments d'élevage neufs équipés des Meilleurs techniques disponibles adaptées au contexte environnemental de l'exploitation.  
 Récupération des calories du bâtiment post-sevrage en lisiothermie à l'aide d'une pompe à chaleur, énergie qui sera utilisée pour le chauffage des niches à porcelets en maternité et en post-sevrage. Les niches pour porcelets permettent de réduire la facture de chauffage jusqu'à 70-80 %.

La mise en place de niches à porcelets permet une économie des consommations d'énergie liées au chauffage et de créer une zone de confort privilégiée pour les animaux logés.

Mise en place d'un tracker solaire s'orientant en temps réel vers le soleil. L'énergie captée sera directement utilisée sur l'exploitation.

Projet prenant en compte la demande sociale de respect du bien-être animal (bâtiment truie maternité en place « liberté »), porcs bien-être, arrêt de la castration, Porcs sans antibiotique dès la fin du sevrage avec pour objectif de répondre au cahier des charges porcs sans antibiotique dès la naissance.

Amélioration des conditions de travail des éleveurs.

Mise en conformité de l'ensemble des bâtiments vis à vis des VLE.

- Mise en place des « racleurs en V » permettant un abattement de l'azote et surtout du phosphore par séparation de phase solide / liquide sous le bâtiment, exportation de la phase solide .Diminution des odeurs et de la formation de NH3 permettant d'améliorer le bien-être et la santé des hommes comme des animaux.
- Envoi des effluents solides dans la filière de valorisation (méthanisation) pour production de biométhane
- Lisiothermie, diminution de la température du lisier permettant une diminution des émissions d'ammoniac.
- Lisier flottant : La couche d'eau en fond de préfosse permet une diminution des émissions de NH3
- Couverture des trois fosses extérieures.

Émissions d'ammoniac dépassant les Valeurs limites d'Émissions réglementaires (pour 5 bâtiments sur 8)

Seulement une fosse couverte sur les deux existantes

Le site est partiellement situé sur une Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques.

Émissions atmosphériques inférieures à un élevage standard de même capacité.- 48 % en ammoniac

Un dossier spécifique a été présenté au Préfet lors de la demande de permis de construire.

<p><b>Épandage/fertilisation</b></p> <p>Paysage</p> <p>population santé humaine</p> <p>Terres/sols</p> <p>Climat</p> <p>Eau</p> <p>Technologie et substances</p> <p>Air</p> <p>Biodiversité</p>	<p>Utilisation de tonnes équipées d'enfouisseur ou de rampe à pendillards pour l'épandage des effluents de l'exploitation. La SCEA fait appel à la CUMA entente MELLACOISE qui dispose des matériels et des techniques les plus performantes : (enfouisseur sur sol nu et rampe à pendillards pour les cultures déjà en place). Ces matériels permettent une atténuation conséquente des odeurs et des émissions (NH3) lors des épandages</p> <p>Fertilisation équilibrée</p> <p>Couvert végétaux en hiver, bandes enherbées en bordure des cours d'eau.</p>	<p>Après projet la SCEA continuera de faire appel à la CUMA entente MELLACOISE afin de disposer des matériels et des techniques les plus performantes (cf. ci-contre) en matière d'épandage mais aussi de récolte.</p> <p>Zone d'activité restreinte à un rayon inférieur à 6 km autour du site d'élevage (hors livraisons/départs des aliments/animaux)</p> <p>Réduction des besoins en épandage du fait des choix de gestion des déjections (racleur) et de l'exportation d'effluents solides issus la séparation de phase au bâtiment pour valorisation en biométhane. Au total le projet prévoit une résorption de -25% / ha de l'azote organique épandu et -12% sur le P2O5.</p> <p>Fertilisation équilibrée.</p> <p>Couvert végétaux en hiver, bandes enherbées en bordure des cours d'eau.</p>
<p><b>Assolement/usages des sols</b></p> <p>Paysage</p> <p>Terres/sols</p> <p>climat</p> <p>Eau</p> <p>Biodiversité</p>	<p>En 2009, lors de l'ICPE précédente, l'assolement pratiqué par la SCEA était le suivant</p> <p>Blé 36% Maïs 57 % prairies/jachère 7 % (10 ha)</p>	<p>Depuis quelques années la SCEA a fait le choix de diversifier ses assolements permettant une amélioration de la qualité des sols, une diminution de la pression fongique, etc.</p> <p>en 2018-2019, l'assolement pratiqué par la SCEA était le suivant</p> <p>Avoine 2% Blé / orge 39% Maïs 38 % Légumes 18% prairies/jachère 4 % (14 ha)</p> <p>L'arrêt de l'atelier taurillons n'aura pas d'impact sur l'usage des sols de l'exploitation.</p>
<p>Les porcs produisent des effluents (lisier et fumier) qui servent à fertiliser les cultures de l'exploitation ainsi que celle d'un tiers préteur. Ces apports viennent en substitution d'apport d'engrais minéraux nécessaires à la production de céréales constituant les aliments distribués aux porcs.</p> <p>Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du lien au sol sur les plans agronomique et nutritionnel.</p>		

**Environnement (Paysage-milieux)**

paysage
population santé humaine
Terres/sols
climat
Eau
Biodiversité
Technologie et substances

Peu de haie masquant l'élevage.  
existence d'un silo tour de 25 m de hauteur.  
Pas de récupération des eaux pluviales.

Pas de système de gestion d'éventuels débordements des stockages

Une zone humide se trouve en aval de l'élevage. Les nuisances majeures auront lieu durant la phase de travaux  
Les travaux seront réalisés en période diurne.. Le projet est à distance suffisante des zones protégées.

Création d'une haie d'environ 300 ml à l'Ouest de l'exploitation qui masquera les nouveaux bâtiments. (voir photomontage avant/après)  
Création de 2 nouveaux silos qui seront de hauteur équivalente et plus petit que l'existant.  
Récupération d'une partie des eaux pluviales de toiture pour une utilisation pour le lavage des bâtiments de l'exploitation  
Création de deux talus pour protéger des risques d'écoulements accidentels et canaliser les eaux pluviales du site.  
Création d'un bassin de rétention équipé d'une sonde de turbidité qui permet une séparation des propres/ des eaux chargées et qui permet également de gérer le risque de déversement dans le milieu.

**5. RÉDUCTION DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Réaliser une extension d'élevage dans le but d'avoir un outil de production à taille économiquement intéressante, et de pérenniser le site, en valorisant tous les porcs issus du naisage.

Participer à la résorption en construisant des bâtiments d'élevage neufs équipés d'une technique de séparation du lisier, adaptée au contexte environnemental de son exploitation. Mise en place des « racleurs en V » permettant un abattement de l'azote et surtout du phosphore par séparation de phase solide / liquide sous le bâtiment, et exportation de la phase solide.

pérennisation des emplois existants (2 salariés).

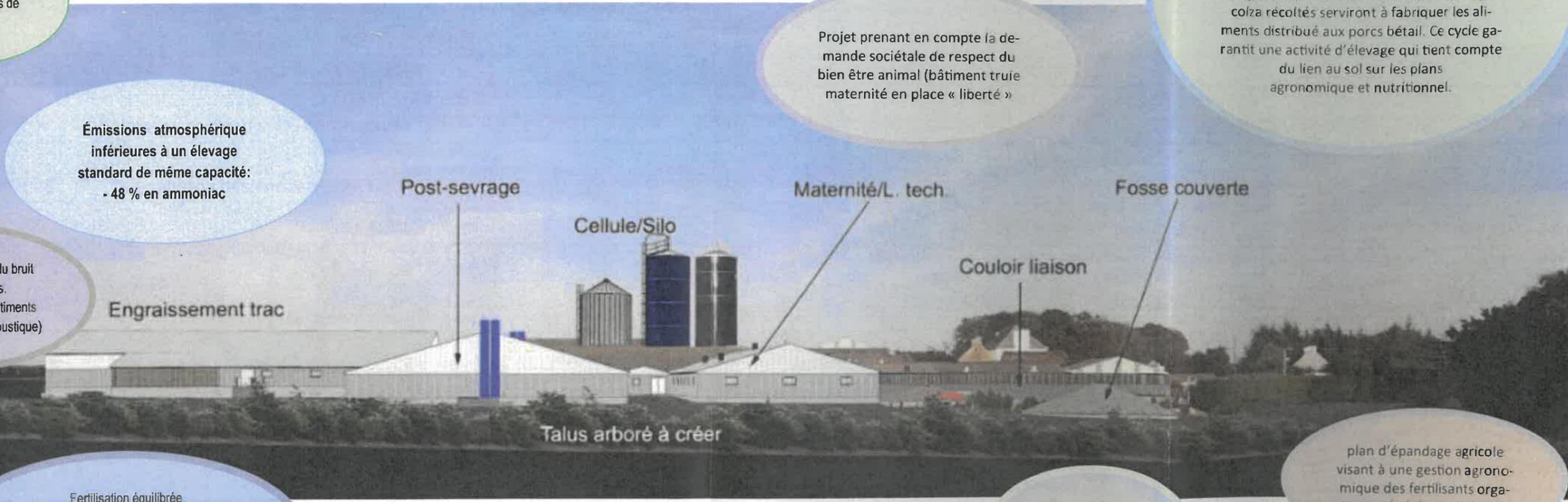
Intégrer la production porcine dans un ensemble cohérent et durable de productions végétales et animales : les porcs produiront des effluents (lisier et fumier) qui serviront à fertiliser les céréales du plan d'épandage d'agriculteurs locaux. Les maïs, blé et orge, colza récoltés serviront à fabriquer les aliments distribués aux porcs bétail. Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du lien au sol sur les plans agronomique et nutritionnel.

Projet prenant en compte la demande sociétale de respect du bien être animal (bâtiment truie maternité en place « liberté »)

Émissions atmosphérique inférieures à un élevage standard de même capacité: - 48 % en ammoniac

Site relativement isolé, et compact entourés de haies et bois.

Site isolé, émergence du bruit nulle chez les tiers. Amélioration du parc bâtiments (isolation, émissions, acoustique)



Fertilisation équilibrée  
Exportation d'effluents solide issus de la séparation de phase au bâtiment  
Couvert végétaux en hivers, bandes enherbées,

Travaux réalisés en période diurne

Maintien et entretien des haies

plan d'épandage agricole visant à une gestion agronomique des fertilisants organiques générés par l'élevage.

Amélioration des conditions de travail avec des bâtiments récents et neufs

Projet à distance des zones de conservation, d'intérêt ou Natura 2000

**Il s'agit donc d'un projet d'installation d'un Jeune agriculteur éleveur qui s'inscrit dans une démarche de qualité tant sur le plan environnemental qu'au niveau des conditions de travail, ou de la qualité de vie des animaux.**